



## Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

### Guide VAEP - Candidat

Depuis la rentrée 2021, il est possible d'obtenir le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive en réalisant une validation des acquis d'expérience professionnelle (VAEP). Toute personne souhaitant effectuer une VAEP peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aider à la constitution de son dossier de validation et se préparer à l'entretien avec le jury, comme elle peut le préparer en autonomie.

VAE (classique)	VAEP CAPPEI
Démarche nationale ouverte à tout type de certification inscrite au RNCP.	Démarche spécifique à l'Éducation nationale, centrée sur le métier d'enseignant spécialisé.
Vise la validation totale ou partielle d'un diplôme.	Vise uniquement la validation totale du CAPPEI*
Démarche individuelle, portée par le candidat.	Démarche individuelle du candidat impliquant un co-pilotage stratégique de la démarche par le REI (référent Education inclusive) de la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) concernée en Midi-Pyrénées, le Rectorat d'académie, et l'ISFEC Midi-Pyrénées.
L'accompagnement est facultatif et librement choisi.	L'accompagnement est facultatif mais malgré tout préconisé par l'Institution (Enseignement Catholique). L'ISFEC Midi-Pyrénées propose cet accompagnement.
Le jury final relève du ministère ou d'un organisme certificateur.	Le jury académique (Rectorat) statue sur le livret 2 et l'entretien. La décision finale d'attribution ou refus du CAPPEI revient au Recteur d'académie. Cette décision repose uniquement sur une validation ou un refus total : pas de validation ou de refus partiel.

\* CAPPEI - Équivalent Niveau 7

Validation du certificat dans sa globalité uniquement

#### Finalité de la démarche :

La VAEP CAPPEI permet d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive par la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise dans l'enseignement adapté et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Elle est centrée sur la valorisation de l'expérience, des compétences et aptitudes professionnelles réelles du candidat au regard du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé. Elle vise l'appropriation de méthodes dans la préparation du dossier de validation du candidat, la présentation et l'argumentation orale.

#### Public concerné :

Enseignants du 1er ou 2nd degré (maître agréé ou maître délégué employé en CDI) d'établissements d'enseignement privé sous-contrat (affiliés à Formiris)



# Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

## Guide VAEP - Candidat

### Pré-requis

---

#### Pré-requis du Rectorat d'académie :

- Justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ancienneté est calculée au 1er septembre de l'année scolaire en cours.
- Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Pour la procédure de dépôt du dossier de recevabilité, se reporter au site internet de son académie de référence. Concernant Midi Pyrénées, le lien est le suivant: <https://www.ac-toulouse.fr/cappei-123020>

#### Pré-requis pour accéder à la prise en charge (financement) de l'accompagnement par Formiris:

- Avoir reçu un avis favorable sur le dossier de recevabilité (livret 1) de la part de Rectorat d'académie.
- Avoir reçu un avis favorable du responsable éducation inclusive
- Avoir reçu un accord de son chef d'établissement
- Ne pas avoir renoncé à se présenter à la certification après avoir suivi la formation CAPPEI en alternance

### De la recevabilité à la certification

---

#### Etape 1. Premier contact et information

- Contacter le Responsable Éducation Inclusive (REI) de votre diocèse.
- Un entretien d'information sera organisé.
- Le REI vous orientera vers le Rectorat d'académie de Toulouse pour télécharger le livret 1 (également disponible dans l'onglet « Documents et ressources »).

#### Etape 2. Le Livret 1 et recevabilité

Le livret 1 permet de présenter de manière synthétique votre parcours professionnel. Il s'agit de mettre en évidence les activités significatives de votre parcours correspondant aux activités mentionnées dans le référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé. L'étude du livret permet de déterminer la recevabilité de votre candidature à la VAEP.

- Dépôt du livret 1 avec toutes les pièces justificatives à : [cappei@ac-toulouse.fr](mailto:cappei@ac-toulouse.fr), avant la date fixée par le Rectorat (en général avant les vacances d'automne).
- Le Rectorat envoie le résultat de recevabilité dans un délai de 1 mois.
- Validité de la recevabilité : 3 ans.



# Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

## Guide VAEP - Candidat

### Etape 3. Choix d'accompagnement

#### Choix 1 : Accompagnement

- Possibilité de solliciter un accompagnement au CAPPEI par la VAEP dès validation du Livret 1.
- Contacter la coordinatrice pédagogique de l'ISFEC et informer votre REI.

#### Choix 2 : Autonomie

- Poursuite de la démarche sans accompagnement.
- Dépôt du livret 2 à l'adresse : [cappei@ac-toulouse.fr](mailto:cappei@ac-toulouse.fr)
- Le Rectorat vous orientera pour la suite (jury, etc.).

### Etape 4. Évaluation de la demande (si choix d'accompagnement)

- Entretien avec la coordinatrice pédagogique pour :
  - Vérifier le dépôt du livret 1, l'avis favorable du REI et l'autorisation du chef d'établissement si accompagnement sur le temps de travail.
  - Échanger sur le parcours, les motivations et l'engagement.
  - Étudier la faisabilité du projet.
- Après validation par l'ISFEC :
  - Demande de suivi du dossier auprès de Formiris National.
  - Acceptation des demandes dans la limite des places disponibles.
  - Inscription à l'ISFEC Midi Pyrénées et envoi par mail des documents suivants :
    - ➔ Contrat d'accompagnement à retourner dûment signé
    - ➔ Livret 2 VAEP
- Délais d'accès pour le démarrage de l'accompagnement :
  - 6 semaines à partir de la demande de financement auprès de Formiris et suivi du dossier par l'ISFEC

### Etape 5. Début de l'accompagnement pour la constitution du livret 2 et la passation de l'oral

Accompagnement méthodologique individuel et personnalisé (échanges par téléphone, visio par Teams, mail) permettant au candidat :

#### pour la constitution du livret 2 :

- l'analyse des activités professionnelles significatives pour les traduire en termes de compétences et connaissances au regard du référentiel visé
- la production du recueil de preuves de son expérience professionnelle

#### pour la soutenance devant jury :

- un entraînement à la présentation orale et à l'argumentation / oral blanc
- des feedbacks individuels : conseils méthodologiques, identification et remédiation concernant les points du dossier semblant fragiles
- une gestion du stress et gestion du temps



# Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

## Guide VAEP - Candidat

### Etape 6. Dépôt du Livret 2 – Jury de validation

- Dépôt du livret 2 auprès du Rectorat d'académie de Toulouse : [cappei@ac-toulouse.fr](mailto:cappei@ac-toulouse.fr)
- Soutenance orale devant un jury académique et professionnel.
- Le jury attribue ou refuse le CAPPEI dans sa totalité.
- La décision finale revient au Recteur d'académie de Toulouse.

### Tarif et financement

- Tarif forfaitaire: 1800€ par stagiaire net de taxe.
- Ajustable selon les besoins identifiés lors de l'entretien et selon le volume horaire de l'accompagnement défini.
- Financements possibles : via Formiris ou autofinancement.

### Programme prévisionnel-type d'accompagnement VAEP

---

Ce programme prévisionnel type est conçu pour une durée minimale d'accompagnement de 12h. Il est cependant réajustable en fonction des besoins identifiés lors de l'entretien d'évaluation de la demande.

Étapes	Objectifs	Modalités / Durée indicative
1. Accueil-Entretien préalable	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre les enjeux et le cadre réglementaire de la VAEP.</li><li>• Identifier les activités significatives au regard du référentiel CAPPEI.</li><li>• Poser les bases du livret 2.</li><li>• Définir un planning personnalisé et les attendus des rendus / livrables</li></ul>	Entretien individuel préalable semi-directif (1h30 env.)
2. Exploration du parcours professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recueillir les éléments biographiques et les expériences majeures</li><li>• Analyser les correspondances entre parcours et référentiel de compétences.</li><li>• Sélectionner les situations représentatives.</li><li>• Identifier les critères du jury.</li></ul>	1 séance individuelle (1h) - Entretien exploratoire, entretien clinique (pour le balayage et la sélection) - Entretiens semi-directifs (pour le décryptage) - Apports méthodologiques
3. Explication et formalisation des activités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décrire et analyser ses pratiques en supprimant toute approximation et tout discours implicite</li><li>• Distinguer aptitudes, connaissances et compétences.</li><li>• Mettre en valeur ses initiatives (engagement professionnel) et sa posture réflexive (auto-questionnement)</li><li>• Identifier les preuves à fournir pour étayer les situations</li><li>• Organiser et articuler les idées entre elles pour une cohérence globale</li></ul>	Séances individuelles d'analyse guidée (3 séances d'1h) - Entretiens d'explication des activités - Si besoin entretiens semi-directifs - Apports méthodologiques ciblés



# Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

## Guide VAEP - Candidat

Étapes	Objectifs	Modalités / Durée indicative
<b>4. Accompagnement à la rédaction du livret 2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structurer et articuler le dossier</li><li>• Passer de l'activité réussie à la compétence, de l'expérience au savoir sur l'expérience</li><li>• Décoder / s'approprier les termes techniques et expressions métier et s'assurer de leur bonne compréhension</li><li>• Développer / affiner expression orale et écrite</li><li>• Vérifier la cohérence et la conformité du dossier.</li></ul>	2 à 3 entretiens selon les besoins (2h30 max au total) - Entretiens semi-directifs - Reformulation - Conseils méthodologiques
<b>5. Relecture critique et amélioration du dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la structuration de l'écrit</li><li>• Etayer, documenter, illustrer son dossier</li><li>• Apporter les corrections syntaxiques, stylistiques, lexicales nécessaires</li></ul>	1 à 2 séances individuelles (2h max) - Entretiens semi-directifs - Recommandations de fond et de forme
<b>6. Préparation à l'entretien avec le jury</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre conscience des attentes du jury</li><li>• Se préparer à la soutenance orale : structuration, argumentation, valorisation de la pratique professionnelle, anticipation des questions</li><li>• S'exercer à gérer son temps et son stress</li><li>• Adopter une posture professionnelle adaptée</li></ul>	- Simulation d'entretien : oral blanc + feedback (1h) + Conseils pour la soutenance  - Atelier individuel de gestion du stress (1h)

### Rôle de l'accompagnateur VAEP

Le rôle de l'accompagnateur VAEP consiste à :

De manière générale,

- Créer un espace pour permettre au candidat de penser son expérience, établir une relation de confiance, favoriser l'autonomie
- Ecouter, questionner, aider à formuler, fournir des indices et des repères, identifier les obstacles éventuels,
- Reformuler, faire prendre conscience de ce que le candidat a appris en travaillant, faciliter le travail de reconstitution et reconnaissance des acquis de l'expérience, aider à rassembler les preuves
- Conseiller, donner des recommandations ou suggestions
- Guider, orienter, offrir un appui sans jamais imposer, ne pas juger / ne pas évaluer

Plus spécifiquement sur le dispositif VAEP CAPPEI

- Présenter la démarche VAEP, l'échéancier
- Aider à l'écriture par un questionnement en vue de l'identification d'expériences afin d'apporter un éclairage sur la construction des compétences du candidat



## Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle - CAPPEI par la voie de la VAEP

### Guide VAEP - Candidat

- Aider à l'exploration des expériences du stagiaire et du référentiel métier de l'enseignant spécialisé afin de les relier.
- Accompagner l'écriture du livret 2 par le questionnement afin de permettre au candidat d'identifier ses réussites et ses difficultés, de les relier au référentiel métier afin d'objectiver au mieux ce qui constitue l'identité professionnelle.
- Illustrer ce qui peut constituer un faisceau de preuves.
- Accompagner à la relecture du dossier, s'assurer de sa cohérence et préparer le candidat à l'entretien de validation.

#### Satisfaction et réclamation

---

Un questionnaire de satisfaction via Sphinx sera transmis par mail à la fin de l'accompagnement VAEP dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue du dispositif.

Pour toutes remarques, suggestions d'amélioration ou réclamations vous pouvez contacter :  
Aurélie Géhin, coordinatrice pédagogique du dispositif  
[aurelie.gehin@ict-toulouse.fr](mailto:aurelie.gehin@ict-toulouse.fr)  
05 34 31 35 01

#### Vos interlocuteurs

---

Aurélie Géhin  
Coordinatrice pédagogique  
[aurelie.gehin@ict-toulouse.fr](mailto:aurelie.gehin@ict-toulouse.fr)  
+33 5 34 31 35 01

Chloé Alentieff  
Assistante de Formation  
[chloe.alentieff@ict-toulouse.fr](mailto:chloe.alentieff@ict-toulouse.fr)  
+33 5 34 31 35 10

**Correspondante relai handicap ISFEC**  
Audrey San Martin  
[Audrey.samartin@ict-toulouse.fr](mailto:Audrey.samartin@ict-toulouse.fr)  
+33 5 62.26.87.70